

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
membres :
En exercice : 33
Quorum : 17
Présents : 26
Votants : 32
dont 6 pouvoirs

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

Objet :
Centre Bourg de
Saint-Loup – plan
de financement

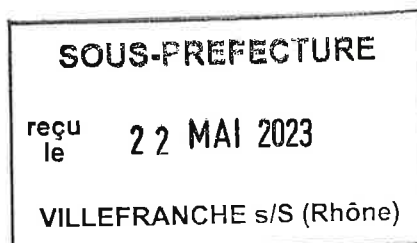
Délibération n°
2023-019

Il est rappelé au Conseil Municipal le projet de création d'une voirie au centre bourg de Saint-Loup, afin d'améliorer la sécurité de la circulation des piétons et des véhicules, au centre village.
L'opération consiste à créer une voirie entre la rue du Général Perra et l'église, et à réaménager la place Abbé Pierre de façon à améliorer la visibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement des travaux estimé à 294 252 €HT, réparti comme suit :
 - Département – appel à projet 80 000€
 - Autofinancement 214 252€
 - TOTAL 294 252€
- AUTORISE Monsieur le Maire à préparer, passer et exécuter le marché de travaux,
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2023.

Acte rendu
exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le 22 MAI 2023
Et publication
Le 1er JUIN 2023
Le Maire



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
membres :

En exercice : 33

Quorum : 17

Présents : 26

Votants : 32

dont 6 pouvoirs

Objet :

Aménagement et
sécurisation routes
départementales en
centres Bourg –
plan de
financement

Délibération n°
2023-020

Le 9 mai 2023, à 19 heures, Le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

Il est prévu d'aménager l'entrée de Pontcharra avec pour objectif de réduire la vitesse et de sécuriser les axes principaux des entrées de Pontcharra en créant des plateaux.

Un 1^{er} plateau serait installé sur la rue Rollet, RD 31E, entre la rue Elsa Triolet et la rue François Mauriac. Le montant estimatif est de 10 000 € HT

Un 2nd plateau serait installé rue de Verdun, à hauteur du monument aux morts. Le montant estimatif de 9 000 € HT.

Le 3^{ème} projet est un réaménagement complet de la rue de la Commanderie, il consiste à sécuriser la sortie de la salle des fêtes, la circulation des piétons et le carrefour de cette même rue avec la rue de Verdun. Pour ce faire, il est prévu la création de deux plateaux, un à hauteur de la salle des fêtes avec une écluse et un au niveau du carrefour rue de la Commanderie/rue de Verdun, et la suppression des chicanes actuellement en place.

L'estimation de cette opération est de 59 000 € HT.

La volonté à court terme pour assurer la sécurité des usagers est de limiter à 30km/h le centre bourg de Pontcharra.

Le 4^{ème} projet consiste à aménager et sécuriser la traversée du village de Saint-Loup, RD31, par la création de plateaux ; le montant est estimé à 82 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement des travaux estimé à 160 000 € HT, réparti comme suit :

• Conseil départemental - appel à projet	60 000 €
• Conseil départemental - amendes de police	10 000 €
• Autofinancement	<u>90 000 €</u>
• TOTAL HT	160 000 €

SOUS-PREFECTURE

reçu
le 22 MAI 2023

VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

- AUTORISE Monsieur le Maire, à préparer, passer et exécuter le marché de travaux,
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2023.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le **22 MAI 2023**
Et publication
Le **1 JUIN 2023**
Le Maire,



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
membres :
En exercice : 33
Quorum : 17
Présents : 26
Votants : 32
dont 6 pouvoirs

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

Objet :
Acquisition parcelle
223A1193 chemin
de La Roue

Délibération n°
2023-021

Dans le cadre des procédures d'alignement conduites par la commune, il convient de finaliser le transfert de propriété de la parcelle 223A1193, située Chemin de La Roue.

Les frais d'actes et d'enregistrement pour cette acquisition seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'acquisition de la parcelle 223A1193 pour une surface de 176m² auprès de Monsieur Roger RAFFIN à titre gratuit,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et documents nécessaires à cette acquisition,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le 22 MAI 2023
Et publication
Le 01 JUIN 2023
Le Maire,

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice : 33
Quorum : 17
Présents : 26
Votants : 32

dont 6 pouvoirs

Objet :

Acquisition parcelle AN0079 Chemin des Alouettes

Délibération n° 2023-022

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

Il est à noter que Jean-Michel GRAVICHE prendra part au débat et au vote en son nom propre mais pas de participation de sa part dans le cadre du pouvoir qu'il a reçu de Catherine GERANDIN.

En 2017, la mairie de Pontcharra avait proposé à la société AG-MAXX l'acquisition de la parcelle AN0079 située chemin des Alouettes grevée d'une servitude d'alignement. Il n'avait pas été trouvé de terrain d'accord avec AG-MAXX.

Depuis la commune nouvelle, Monsieur le Maire a obtenu l'accord de la société AG-MAXX. Il convient donc aujourd'hui de régulariser ce projet.

Les frais d'actes et d'enregistrement pour cette acquisition seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'acquisition de la parcelle AN0079 pour une surface de 59m² auprès de la société AG-MAXX à titre gratuit,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document nécessaire à cette acquisition,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le **22 MAI 2023**
Et publication
Le **1er JUIN 2023**
Le Maire,

SOUS-PREFECTURE

reçu le **22 MAI 2023**

VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
membres :
En exercice : 33
Quorum : 17
Présents : 26
Votants : 32
dont 6 pouvoirs

Objet :
Cession parcelle
AS482 (en partie)
par la commune au
profit de Mme
Hélène MERLE

Délibération n°
2023-023

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

Lors des négociations de l'acquisition de la parcelle AS482 en août 2022, Madame Hélène MERLE a sollicité la commune afin d'acquérir une bande de la parcelle AS482 d'une surface d'environ 87m² pour un prix de 5 000 € TTC. Le service des domaines a été consulté (réponse en attente).

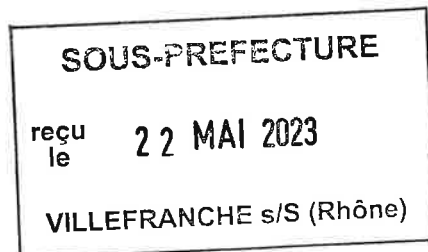
La signature de l'acquisition de la parcelle AS482 ayant été signée en février 2023 il convient donc de procéder à la cession de la parcelle numéro (à venir) à Madame Hélène MERLE comme convenu.

Les frais d'actes et d'enregistrement pour cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la cession d'une partie de la parcelle AS482 pour une surface de 87m² à Madame Hélène MERLE pour un montant de 5 000 €,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte et tout document nécessaire à cette cession,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le **22 MAI 2023**
Et publication
Le **- 1 JUIN 2023**
Le Maire,



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 33
Quorum : 17
Présents : 26
Votants : 32
dont 6 pouvoirs

Objet :
Découverte en pays
de Tarare –
modification du
montant par
habitation

Délibération n°
2023-024

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

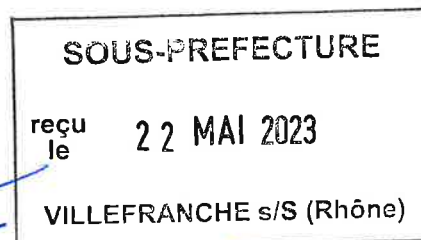
L'association « Découvertes en Pays de Tarare », installée à Tarare, a pour objectif d'assurer un relais d'informations touristiques sur l'ensemble du Pays de Tarare, mais aussi de promouvoir ou entreprendre des actions innovantes, destinées à permettre la découverte de cette partie du territoire du Beaujolais vert, à valoriser son patrimoine, à soutenir ou à organiser des événements à la vie culturelle, artistique ou locale, en lien avec la Communauté de l'Ouest Rhodanien.

Par délibération n°2021-012 du 23 mars 2021 le conseil municipal avait décidé de verser annuellement à l'association une subvention de 0.10 € par habitant de la Commune de Vindry-sur-Turdine.

Vu la demande de subvention de l'association pour pouvoir disposer de moyens nécessaires et afin d'apporter une aide concrète, adaptée à la demande pour notre territoire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention de 0.15 € par habitant de la commune de Vindry-sur-Turdine annuellement à l'association Découverte en Pays de Tarare,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le 22 MAI 2023
Et publication
Le 1er JUIN 2023
Le Maire



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
our copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
membres :
En exercice : 33
Quorum : 17
Présents : 26
Votants : 32
dont 6 pouvoirs

Objet :
EAMA – Attribution
lot 12 ventilation
chauffage
plomberie

Délibération n°
2023-025

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

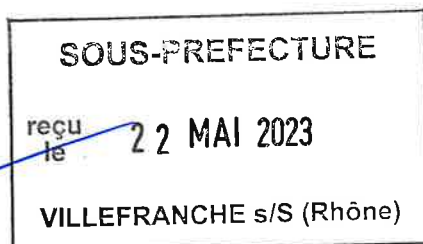
Un appel d'offres a été relancé suite à la défaillance de l'entreprise retenue initialement pour ce lot. Une nouvelle consultation a été lancée en procédure adaptée. Suite à l'analyse des nouvelles offres par la commission achat, il est proposé d'attribuer le lot 12 « ventilation chauffage plomberie » à l'entreprise DUBOST RECORBET pour un montant de 329 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux lot 12 d'un montant de 329 000€ HT avec l'entreprise DUBOST-RECORBET,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le **22 MAI 2023**
Et publication
Le **1er JUIN 2023**
Le Maire,

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
membres :
En exercice : 33
Quorum : 17
Présents : 26
Votants : 32
dont 6 pouvoirs

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

Objet :
Aménagement local
pour restaurant
scolaire Ecole Alice
Salanon

Délibération n°
2023-026

Il est rappelé au conseil municipal le projet d'aménagement d'un pavillon impasse Paul Langevin à PONTCHARRA en local de restauration méridienne pour les enfants de maternelle de l'école Alice SALANON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

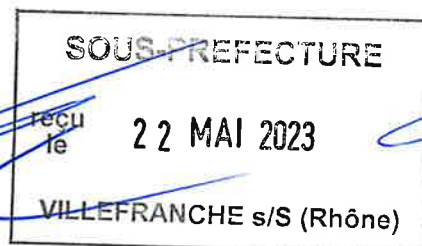
- APPROUVE le plan de financement des travaux estimé à 75 000 € HT, réparti comme suit :

- | | |
|--------------------------------|----------|
| • Département – appel à projet | 35 000 € |
| • Autofinancement | 40 000 € |
| • TOTAL | 75 000 € |

- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le 22 MAI 2023
Et publication
Le 1er JUIN 2023
Le Maire

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
membres :

En exercice : 33
Quorum : 17
Présents : 26
Votants : 32
dont 6 pouvoirs

Objet :

Terrains de Padel,
approbation du
projet et préparer,
passer, exécuter et
régler le marché de
travaux

Délibération n°
2023-027

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

Vu les délibérations 2022-045 du 10 mai 2022 et 2022-076 du 4 octobre 2022, il est rappelé que le conseil municipal a validé le projet de création de deux terrains de padel.

Les terrains sont ouverts mais couverts, la maîtrise d'œuvre est confiée à ARCHI-GONES.

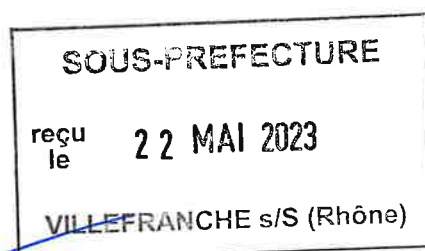
Une subvention de l'agence nationale du sport nous est confirmée avec une contrainte de délai, pour que les travaux soient débutés avant le 28 octobre 2023.

Suite aux études de la maîtrise d'œuvre, le montant des travaux est estimé à 526 560 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'aménagement de deux terrains de Padel couverts
- AUTORISE Monsieur le Maire à préparer, passer, exécuter et régler le marché de travaux dans la limite de 526 560 € HT.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le **22 MAI 2023**
Et publication
Le **- 1 JUIN 2023**
Le Maire,



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
membres :
En exercice : 33
Quorum : 17
Présents : 26
Votants : 32
dont 6 pouvoirs

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

Objet :
Correctif de tiers
dans annexe
matrice budgétaire

Délibération n°
2023-028

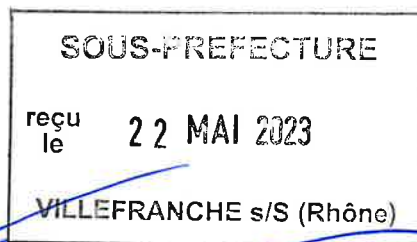
Par délibération 2023-017 du 21 mars 2023, le conseil municipal a approuvé le budget 2023.

Une erreur matérielle s'est glissée page 143 (annexe subventions), il a été indiqué « Classes en 2 de Saint-Loup » en lieu et place de « Classes en 3 de Saint-Loup ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- RECTIFIE la matrice budgétaire entachée d'une erreur matérielle, en remplaçant « Classes en 2 de Saint-Loup » par « Classes en 3 de Saint-Loup »,
- DIT que les autres dispositions de la délibération n° 2023-017 du 21 mars 2023 restent inchangées.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le **22 MAI 2023**
Et publication
Le **- 1 JUIN 2023**
Le Maire,



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
membres :
En exercice : 33
Quorum : 17
Présents : 26
Votants : 32
dont 6 pouvoirs

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

Objet :
Approbation
compte de gestion
2022

Délibération n°
2023-029

Le compte de gestion est présenté au conseil municipal, il est dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, ce document n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le **22 MAI 2023**
Et publication
Le **- 1 JUIN 2023**
Le Maire,

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
membres :
En exercice : 33
Quorum : 17
Présents : 26
Votants : 32
dont 6 pouvoirs

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

Objet :
Approbation
compte
administratif 2022

Délibération n°
2023-030

Le compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice	3 372 502.74 €
- Recettes de l'exercice	4 518 924.11 €
- Résultat de l'exercice	1 146 421.37 €
- Résultat 2021 reporté	300 000.00 €
- Résultat de clôture de	1 446 421.37 €

Investissement :

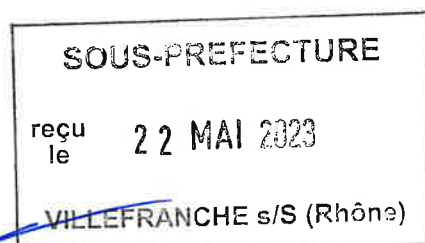
- Dépenses de l'exercice	2 226 358.42 €
- Recettes de l'exercice	1 942 963.05 €
- Résultat de l'exercice	- 283 395.37 €
- Résultat 2021 reporté	1 173 708.83 €
- Résultat de clôture	890 313.46 €

Après présentation du Compte Administratif 2022, Monsieur le Maire sort et ne prend part au vote.

Sous la présidence de Maurice RAFFIN, doyen, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le 22 MAI 2023
Et publication
Le 1er JUIN 2023
Le Maire



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL

VINDRY-SUR-TURDINE
(RHÔNE)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
membres :
En exercice : 33
Quorum : 17
Présents : 26
Votants : 32
dont 6 pouvoirs

Objet :
Affectation
définitive des
résultats 2022

Délibération n°
2023-031

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

Il est rappelé la reprise anticipée des résultats adoptée par la délibération n° 2023-014 lors du conseil du 21 mars 2023.

Reprise anticipée	Montant
Résultat à affecter	1 434 797.08
Affectation à l'investissement (compte 1068)	1 134 797.08
Report en fonctionnement (compte R002)	300 000.00
Report en investissement (compte R001)	879 557.42

Cette affectation était provisoire, dans l'attente de l'approbation du compte administratif 2022. Compte tenu des résultats présentés lors du compte administratif 2022, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats suivant le tableau ci-dessous :

Reprise définitive	Montant
Résultat à affecter	1 446 421.37
Affectation à l'investissement (compte 1068)	1 146 421.37
Report en fonctionnement (compte R002)	300 000.00
Report en investissement (compte R001)	890 313.46

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AFFECTE les résultats selon le tableau ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le 22 MAI 2023
Et publication
Le 1er JUIN 2023
Le Maire,

SOUS-PREFECTURE
reçu
le 22 MAI 2023
VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 33
Quorum : 17
Présents : 26
Votants : 32
dont 6 pouvoirs

Objet :
Décision
modificative n° 1

Délibération n°
2023-032

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

DM TECHNIQUE - Assurance dommage ourage

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
D-6162 (fonc)		9 285.57 €		
D-040 - 4812 (inu)		9 285.57 €		
R - 042 - 791 (fonc)				9 285.57 €
D-042 - 6812 (fonct)		2 653.02 €		
R-040 -4812 (inu)				2 653.02 €
D-022 Dépenses imprévues (fonc)	9 285.57 €			
023- Vir section investissement (fonc)		6 632.55 €		
021 - Vir section fonctionnement (inu)				6 632.55 €
D-040 - 4812 (inu)		26 029.13 €		
R - 042 - 791 (fonc)				26 029.13 €
D-042 - 6812 (fonct)		2 602.91 €		
R-040 -4812 (inu)				2 602.91 €
023- Vir section investissement (fonc)		23 426.22 €		
021 - Vir section fonctionnement (inu)				23 426.22 €

SOUS-PREFECTURE

reçu
le 22 MAI 2023

VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

DM REELLE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
1068 - Affectation à l'investissement				11 624.29 €
R-001 Report investissement				10 756.04 €
I_2020-10 Véhicule -21571		15 000.00 €		
I_2020-15 Acquisition/cession foncier -2031		3 000.00 €		
II_2019-18 Centre Bourg Olmes -2312		5 000.00 €		
II_2020-04 Abord stade -2312		1 000.00 €		
II_2022-01 Rue Pasteur & Rue Gallo-Romain -2312		2 000.00 €		
II_2020-04 Abord stade -2312		5 000.00 €		
D-1641 - Emprunt encours		7 800.00 €		
II_2020-04 Abord stade -238				5 000.00 €
020- Dépenses imprévues (investissement)	11 419.67 €			
TOTAL	11 419.67 €	38 800.00 €	- €	27 380.33 €
FONCTIONNEMENT				
D - 66111 Intérêts réglés à l'échéance		2 900.00 €		
D - 6226 Honoraires		5 000.00 €		
022- Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 900.00 €			
TOTAL	7 900.00 €	7 900.00 €	- €	- €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative telle que définit ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le **22 MAI 2023**
Et publication
Le **- 1 JUIN 2023**
Le Maire,

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
membres :

En exercice : 33
Quorum : 17
Présents : 26
Votants : 32
dont 6 pouvoirs

Objet :
Modification
plafond ligne de
trésorerie

Délibération n°
2023-033

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

Par délibération du 25 mai 2020 n° 2020-033 (article 1 point 20) le conseil municipal a donné délégation au Maire pour réaliser des lignes de trésorerie dans la limite de 1 000 000 €. Le Conseil municipal est sollicité pour porter ce plafond à 1 500 000 €.

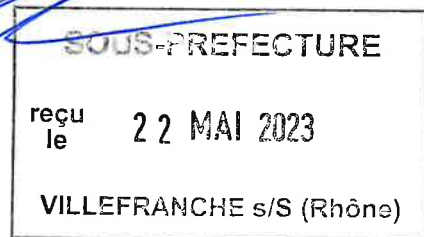
Cette ligne de trésorerie permet d'assurer le fonctionnement et l'investissement sur l'année et en fin d'année, cette ligne de trésorerie sera consolidée par un prêt obtenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE délégation au Maire pour réaliser des lignes de trésorerie dans la limite de 1 500 000€

Acte rendu exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le **22 MAI 2023**
Et publication
Le **- 1 JUIN 2023**
Le Maire,

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
membres :**

En exercice : 33

Quorum : 17

Présents : 26

Votants : 32

dont 6 pouvoirs

Objet :

**Modification du
temps de travail
service Espaces
Verts**

**Délibération n°
2023-034**

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

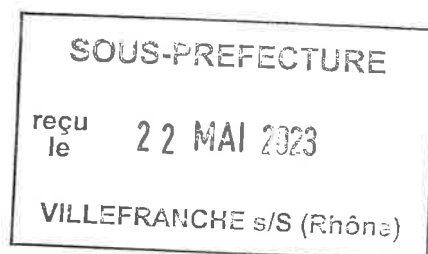
Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,
Vu l'avis du comité social territorial du 28 mars 2023.

Le Maire rappelle que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement du service des espaces verts, et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il convient en conséquence d'instaurer pour ce service de la commune un cycle de travail différent.



Il rappelle également les garanties minimales du temps de travail qui sont les suivantes :

Décret du 25 août 2000	
Périodes de travail	Garanties minimales
Durée maximale hebdomadaire	48 heures maximum (heures supplémentaires comprises) 44 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutives
Durée maximale quotidienne	10 heures
Amplitude maximale de la journée de travail	12 heures
Repos minimum journalier	11 heures
Repos minimal hebdomadaire	35 heures, dimanche compris en principe
Pause	20 minutes pour une période de 6 heures de travail effectif quotidien
Travail de nuit	Période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE le temps de travail hebdomadaire à 39h00 par semaine pour les agents du service des espaces verts. Les agents bénéficieront des heures de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.
- FIXE l'organisation du cycle de travail au sein du service des espaces verts de la commune de Vindry-sur-Turdine comme il suit :

- Du 1^{er} septembre au 31 mai :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 07h00-16h00 (avec 1/2h de pause méridienne hors temps de travail)

Vendredi : 07h00-12h00

- Du 1^{er} juin au 31 août :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 06h00-14h00 Vendredi : 06h00-13h00

Journée continue avec 20 min de pause incluse dans le temps de travail.

Temps travaillé : 1607 heures annuelles (39h, 8h de RTT acquises par quinzaine travaillée).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE cette organisation du temps de travail pour le service « Espaces verts » à compter du 1^{er} septembre 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt

En Sous-préfecture

Le **22 MAI 2023**

Et publication

Le **- 1 JUIN 2023**

Le Maire,



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,

Christian PRADEL



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice : 33
Quorum : 17
Présents : 26
Votants : 32
dont 6 pouvoirs

Objet :

Tirage au sort des personnes susceptibles de siéger au jury d'assise

Délibération n° 2023-035

Le 9 mai 2023, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal en mairie de Vindry-sur-Turdine, sous la présidence de Monsieur Christian PRADEL, Maire.

Présents : Christian PRADEL, Maurice RAFFIN, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Jean-Robert LAGOUTTE, Prescilia HADJOUT, Jean-Michel GRAVICHE, Emmanuelle CHABOUD, Michel GAUDEMER, Didier FILET, Daniel GAUDON, Philippe BOST, Cécile CHAMBA, Brigitte CHOLAT-TROUILLET, Françoise DANVE, Thibaut DEBOURG, Clarisse EGLOFF, Isabelle GONDARD, Gérard JUNET, Baptiste LAGOUTTE, Pauline MAYOUD, Guillaume PASSINGE, Gilbert PERRIN, Catherine RAFFIN, Valérie TRIPARD, Béatrice WESSE

Absents ayant donné pouvoir : Alain GERBERON (pouvoir à Christian PRADEL), Catherine GERANDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAVICHE, Olivier CAYOT (pouvoir à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Isabelle GONDARD (pouvoir à Valérie TRIPARD), Alain MADAMOIRS (pouvoir à Daniel GAUDON), Christelle MURE (pouvoir à Thibaut DEBOURG)

Absents : Franck TREVoux

Secrétaire de séance : Pauline MAYOUD

Conformément à la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assise, à la circulaire n° 79.94 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979, et au Code de Procédure Pénale, dans chaque commune, le Maire fait procéder à un tirage au sort public, à partir de la liste électorale, pour établir la liste préparatoire des jurés d'assise.

Dans le canton de TARARE, le Maire de VINDRY SUR TURDINE est chargé du tirage au sort pour la Commune nouvelle (Pontcharra-sur-Turdine, Saint-Loup, Les Olmes, Dareizé) selon l'arrêté préfectoral n° 69-2018-12-19-006 du 19 décembre 2018.

Le nombre de noms à tirer au sort s'élève à 12. Ceux-ci serviront à dresser la liste communale préparatoire de la liste annuelle des candidats jurés pour l'année suivante.

Monsieur le Maire rappelle que pour être retenu sur la liste préparatoire établie par la commune, il faut être âgé de 23 ans au moins au cours de l'année 2024. Concernant les autres incompatibilités ou incapacités définies aux articles 255 à 257 du Code de la Procédure Pénale, seule la commission de la Cour d'Assises a la compétence pour les relever.

SOUS-PREFECTURE

reçu le 22 MAI 2023

VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

Les personnes tirées au sort sont :

- 1- 183 2 Mathilde FORET
- 2- 217 3 Elisabeth GRANJON
- 3- 037 8 Sophie BINJAMIN
- 4- 139 7 David DESSERTINE
- 5- 373 4 Franck ROEDER-MONGILARDI
- 6- 156 6 Lison DUMAS
- 7- 172 8 Marine FANTON
- 8- 117 9 Michel CUBIZOL
- 9- 309 1 Lucas NADAL
- 10- 236 9 Philippe JUGIAN
- 11- 167 1 Michel DUTHEL
- 12- 021 8 Michael BECHIA

Acte rendu exécutoire
Après dépôt
En Sous-préfecture
Le **22 MAI 2023**
Et publication
Le **- 1 JUIN 2023**
Le Maire,



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure que susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian PRADEL

